

Soumis un rapport du trésorier de la Cité suggérant certains amendements à la charte.

Résolu: D'approuver les suggestions du trésorier de la Cité quand au fonds de roulement et quant aux contestations des rôles de répartition.

4.—Soumise une communication du Dr. Louis Laberge, Médecin Officier de Santé, suggérant certains amendements à la charte.

Renvoyée à l'avocat en chef de la Cité pour rapport.

5.—Soumise les communications suivantes:

(a) Du Lt. Col. Labelle, demandant que la Ville accorde une allocation de \$3,000 pour aider à la construction de l'Arsenal érigé par le 65ième régiment au coin de l'avenue des Pins et des rues Sanguinet et Drolet.

(b) Copie d'une lettre de l'Assistant Procureur Général à M. F.-X. Choquet, Juge de la Cour des Sessions de la Paix, au sujet de l'organisation d'une cour des jeunes délinquants.

(c) Du Greffier de la Cité, suggérant certains amendements à la Charte spécialement aux articles 337 et 338 de manière à permettre au Conseil dans certains cas d'urgence de recommander un projet comportant une dépense d'argent, sujet à l'approbation des Commissaires afin d'éviter nombre d'illégalités.

Renvoyées à l'avocat en chef de la Cité pour qu'il prépare un projet d'amendement aux articles 337 et 338 de la Charte, afin d'étendre les pouvoirs qui sont conférés au Conseil par ces articles.

6.—Soumise une communication de MM. Laurendeau, Pelletier & Pelletier, avocats, au sujet de la taxe imposée sur les voutes et caveaux.

Renvoyée à l'avocat en chef de la Cité pour rapport.

7.—Soumise une communication de l'inspecteur des Edifices, suggérant d'amender la loi de manière à permettre au Conseil, d'adjoindre au département de l'inspection des Edifices un département d'Architecte.

Renvoyée à l'avocat en chef de la Cité, afin de savoir si la Ville ne possède pas ce pouvoir d'après sa charte.

8.—Soumise une communication du Dr J.-J. McCarrey, chef du département de l'inspection des Aliments, au sujet des amendements à la charte.

Déposée sur le bureau.

9.—Soumis les avis de motions suivants, qui ont été référés à cette Commission par le Conseil:

(a) De M. l'échevin Tétreau, à l'effet d'amender l'article 163 de la charte.

(b) De M. l'échevin Tétreau, à l'effet de modifier les articles 5 et 7 de la charte, relativement à la redistribution des quartiers.

Déposés sur le bureau.

(c) De M. l'échevin Leclaire, à l'effet d'amender les articles 48 et autres de la charte, afin de donner le droit de vote à tous les contribuables quand même ils n'auraient pas payés leurs taxes dans le temps exigé par la loi actuelle.

Résolu: De donner instruction à l'avocat en chef de la Cité d'inclure dans le bill un amendement à cet effet.

(d) De M. l'échevin Tétreau, à l'effet d'amender les articles 25 et 29 de la charte, de façon à abolir la qualification foncière pour la charge de maire et d'échevins, sujet à un referendum.

Déposé sur le bureau, cette suggestion ayant déjà été repoussé par la Commission.

(e) De M. l'échevin Tétreau, à l'effet de modifier l'article 14 de la charte de façon à prohiber l'ouverture des comités électoraux et la cabale électorale et à permettre à la Cité d'ouvrir des bureaux de renseignements dans chaque quartier et d'adresser aux électeurs une carte indiquant l'endroit où ils votent.

M. l'échevin Tétreau

Propose: Qu'un amendement dans ce sens soit inclus dans le bill de la Cité.

Proposé en amendement par M. l'échevin Dandurand,

Qu'il n'est pas opportun dans le moment d'adopter un amendement de cette nature, vu qu'il faudrait modifier complètement la loi électorale.

Ledit amendement étant mis aux voix.

3.—Submitted a report from the City Treasurer suggesting certain amendments to the City Charter.

Resolved: To concur in the City Treasurer's suggestions as to the working capital and to the contestations of apportionment rolls.

4.—Submitted a communication from Dr. Louis Laberge, Medical Health Officer, suggesting certain amendments to the City Charter.

Referred to the Chief City Attorney for a report.

5.—Submitted the following communications:

(a) From Lt.-Col. Labelle asking the City for a grant of \$3,000 to aid in the construction of the Armoury Hall, erected by the 65th regiment, corner of Pine Avenue and of Sanguinet and Drolet streets.

(b) Copy of a letter from the Asst. Solicitor General addressed to Justice F.-X. Choquet, of the Peace Office, anent the organizing of a Court for young offenders.

(c) From the City clerk suggesting certain amendments to the City Charter, especially to articles 337 and 338 so as to enable the Council in certain cases of urgency to recommend a project involving an expenditure of money, subject to the approval of the Commissioners, in order to prevent illegalities.

Referred to the Chief City Attorney to prepare a draft of amendments to articles 337 and 338 of the City Charter, so as to extend the powers conferred upon the Council by the said articles.

6.—Submitted a communication from Messrs. Laurendeau, Pelletier & Pelletier, attorneys, anent the tax imposed on vaults and cisterns.

Referred to the Chief City Attorney for a report.

7.—Submitted a communication from the Building Inspector, suggesting that the law be amended so as to enable the Council to join to the department of Building inspection a department of Architects.

Referred to the Chief City Attorney to ascertain whether the City has not already the power of doing so, according to its Charter.

8.—Submitted a communication from Dr. J. J. McCarrey, Chief of the Food inspection department, anent Amendments to the City Charter.

Laid on the table.

9.—Submitted the following notices of motions which were referred to this Committee by Council:

(a) From Ald. Tétreau, to amend article 163 of the Charter.

(b) From Ald. Tétreau, to modify articles 5 and 7 of the Charter, concerning the division of wards.

Laid on the table.

(c) From Ald. Leclaire, to amend articles 48 and others of the Charter, so as to grant the right of voting to rate-payers even if they have not paid their taxes within the delay fixed by the present law.

Resolved: That instructions be given to the Chief City Attorney to enclose in the bill an amendment to that effect.

(d) From Ald. Tétreau, to amend articles 25 and 29 of the Charter, in view of abolishing the real estate qualification for the office of Mayor and Aldermen, subject to a referendum.

Laid on the table, the said suggestion having already been rejected by the Committee.

(e) From Ald. Tétreau, to modify article 14 of the City Charter, so as to prohibit the opening of electoral committees and the canvassing of electors, and to allow the City to open offices of information in each ward and to send to each elector a card showing where to vote.

Ald Tétreau

Moved: That an amendment in that sense be included in the City's bill.

Moved in amendment by Ald. Dandurand,

That it is not advisable, for the present, to adopt such an amendment, for it would be necessary to modify completely the electoral law.